




VITRAC
SUR
MONTANE

MAIRIE - 71 Route de Corrèze
19800 VITRAC SUR MONTANE

 05 55 21 33 51

COMMUNE DE VITRAC SUR MONTANE

PROCES-VERBAL

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JANVIER 2024 – 20H00

SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-quatre, à 20h00, le 09 JANVIER les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la mairie de Vitrac sur Montane, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Valérie DUMAS, dûment convoqués le 02 JANVIER 2024 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Valérie DUMAS — Coralie STOPYRA - Servetka ISLJAM - Jalina LAGRANGE

Bernard DE SENA – Michael STOPYRA – Jean-Claude MIGINIAC - Serge FAURIE – Eric SIEGEL

Était absente : Mme Karine LACROIX

Début de séance : 20h10

DESIGNATION D'UN (E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Servetka ISLJAM à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Mme le Maire fait lecture du procès-verbal de la dernière réunion et demande aux conseillers s'ils ont des remarques, observations ou corrections à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE SARRAN

L'école de Sarran a pour projet des ateliers cirque en partenariat avec le CCS d'Egletons encadrés par la Compagnie « La Dérive » et l'association « A Tout Cirk ». Ces ateliers seront regroupés en avril, mai et juin 2024. Une représentation du travail est prévue en juin 2024.

Ce projet à un coût total de 6900 €.

La mairie de Sarran et Eyrein participent à hauteur de 500 €, l'école demande à la mairie de Vitrac d'en faire de même pour couvrir les frais artistiques ateliers qui s'élèvent à 1500€.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 500 € à l'école de Sarran.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'accorder à l'école de Sarran une subvention d'un montant de 500 €.

VENTE D'UN TERRAIN A LA RIVIERE – PARCELLE ZL 194

Suite à la délibération du 7 décembre 2021 de la parcelle ZL 194 situé à la rivière d'une superficie de 2350 m2, avec un CU favorable.

Mr et Mme LAGRANGE se proposent d'acquérir une partie de cette parcelle qui est limitrophe à la leur. Ceux-ci souhaitent une superficie de 850 m2 prolongeant ainsi le parcelle.

Suite au bornage, la parcelle ZL 194 est divisée comme suit :

- ZL 219 pour une surface de 880 m2
- ZL 218 pour une surface de 1635 m2

Le conseil municipal qui a délibéré le 7 décembre 2021 avait fixé le prix de 10 euros le m2, et avait chargé et autorisé Mme le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Dans un souci de clarté et de transparence, Mme le maire propose de délibérer en acceptant la proposition de Mr et Mme Lagrange et ainsi leur vendre la parcelle ZL 219 au tarif de 8850 Euros.

Mme Lagrange étant l'acquéreur, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte de vendre la parcelle ZL 219 au tarif de 8 850 Euros à Mr et Mme LAGRANGE.

PROJET D'ETUDE PARC AGRIVOLTAÏQUE AU LIEU-DIT « LES PERRUCHES ».

Pour faire suite à l'exposé de Monsieur Emilio GONZALEZ de la société RP-Global France, concernant un éventuel projet de parc agrivoltaïque sur la commune de VITRAC-SUR-MONTANE (19800) , Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet.

Madame le Maire rappelle que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet agrivoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur du projet agrivoltaïque.

Après en avoir délibéré à 9 voix pour,

Le conseil municipal,

ACCEPTE l'étude de ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

NOMME la société RP-Global pour l'organisation de l'étude de ce projet.

DECISION MODIFICATIVE

Mme la maire informe les conseillers qu'il manque 607,48 € sur le budget prévu sur les charges qui correspond à l'ERAF qui sont des cotisations annuelles. La DGFIP de faire une DM de 800 € comme suit sur le tableau ci-dessous.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Transports biens, transports collectifs	624(011)	800,00		
Personnel titulaire			6411(012)	800,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		800,00		800,00

Monsieur Siegel pense que le budget n'est pas assez détaillé, et trouve compliqué d'établir un budget de cette façon.

Madame la maire explique l'ERAF par exemple est englobé dans les charges sociales et celles-ci ne sont pas détaillées.

QUESTIONS DIVERSES :

AFFAIRES DIVERSES :

VOIRIE

Monsieur Mignac informe les conseillers qu'il s'est rendu à une réunion sur la voirie avec Tulle Agglo et qu'il est prévu des travaux sur la portion de Terriou au Pont Maure et de la Croix de Lavergne à Chassagne.

En 2025, il est prévu de refaire la route du Pont de la Rivière jusqu'à Braquillanges.

Tulle Agglo demande aussi à toutes les communes de nettoyer les panneaux.

De plus il a été souligné que certains propriétaires n'avaient pas coupé ou élagué leurs arbres suite aux courriers envoyés depuis plusieurs mois. A savoir que si ce n'est pas fait, Tulle Agglo mandatera une entreprise et enverra la facture aux propriétaires concernés.

LA VAGABONDE – VELOURTE CORREZE

Madame la maire informe les membres du conseil que la Véloroute Corrèze « La Vagabonde » est un tracé unique de 157 km de vélo route du Plateau de Millevaches à la Vallée de la Dordogne.

La Vagabonde de Montluçon (Allier) à Montech (Tarn et Garonne) a un tracé de 506 km.

Vitrac est une des Aires d'arrêt au niveau du parc dans le bourg. Stéphane Milgram, agent du Conseil Départemental a envoyé un courrier pour proposer d'installer une borne d'informations à l'entrée du parc.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Madame la maire fait lecture du courrier de la Région annonçant que la commune va recevoir sa 1^{ère} fleur au concours régional.

Mme la maire fait un point avec les conseillers sur les articles à mettre dans le journal communal.

Mme la maire informe que le permis de construire du réservoir au puy de la Buse a été déposé.

Fin de séance à 21h00

Servetka ISLIAM

Valérie DUMAS

Secrétaire de séance

Maire